



COMPTE RENDU

Conseillers municipaux absents : Monsieur Henri-Michel DELBEKE

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe MAMETZ

1. Compte rendu de la réunion du 19 décembre 2012

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte rendu du 19 décembre 2012.

2. Défense Incendie - Site Abbaye Saint-Paul de Wisques

✓ Situation avec ABF

Le Maire fait lecture de la lettre recommandée reçue de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) précisant son refus (hors délai) de l'installation de la citerne souple pour la défense incendie sur le site de l'Abbaye Saint-Paul de Wisques, de sa réponse faite en recommandée précisant le maintien de sa position concernant l'implantation de la citerne souple.

Dans son courrier, l'Architecte des Bâtiments de France suggère la mise en place d'une citerne enterrée dont le coût estimé est trois fois supérieur.

3. Travaux rue de la Fontaine

✓ GRDF

GrDF posera son réseau du bas de la rue de la Fontaine jusqu'au 22 rue de la Fontaine. Pour l'instant, 8 habitations ont demandé à être raccordées au réseau, les travaux devront théoriquement débuter dans les prochaines semaines.

✓ Assainissement collectif

Le réseau sera officiellement rendu accessible à partir du 1^{er} mars 2013. Après cette date chaque riverain pourra réaliser son branchement. La première facturation de la redevance assainissement devrait être reçue pour le mois de novembre 2013. Le montant se répartira de la manière suivante :

*Part fixe : facturation de mars à novembre 2013

*Consommation réelle relevée par le SMEVEM (eau potable) : du 2 mai au 5 novembre 2013

✓ Autres réseaux

Le Maire précise, que pour des raisons économiques, la réalisation de l'enfouissement des réseaux (France Télécom, ErDF basse tension, et Eclairage Public) n'est plus envisagée.

✓ Réfection chaussée

Le Conseil Municipal s'était plutôt positionné lors de la dernière réunion sur une réfection complète de la rue de la Fontaine (en sachant que l'attribution de subventions n'était pas certaine) mais compte tenu de l'incertitude du dispositif de défense incendie du site de l'Abbaye Saint-Paul et sur les éventuelles dépenses supplémentaires à engager, le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir à nouveau sur la réfection de la rue de la Fontaine.

Il leur propose trois solutions :

- Réfection complète de la rue de la Fontaine
- Réfection complète du bas de la rue de la Fontaine jusqu'au niveau de « la Fontaine » puis à partir de là, seulement la réfection des tranchées comme prévue dans les travaux d'assainissement et de gaz.
- Réfection complète du bas de la rue de la Fontaine jusqu'au niveau de l'Abbaye Notre-Dame puis à partir de là, seulement la réfection des tranchées comme prévue dans les travaux d'assainissement et de gaz.

Le Maire énumère ensuite les conséquences que chaque décision amènerait sur le budget 2013 en considérant les coûts des travaux de la citerne.

Après en avoir longuement délibéré, le Conseil Municipal décide de modifier la précédente délibération et laisse au Maire la latitude de choisir la meilleure solution dans l'intérêt de la commune, peut-être en choisissant la deuxième solution qui consiste en une réfection complète de la chaussée de la rue de la fontaine au niveau de l'école jusqu'à la fontaine.

4. Aménagement de la zone AU du PLU

✓ Modification du PLU suivant délibération du 14.02.12

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un compromis a été signé entre l'aménageur et le propriétaire. L'aménageur a eu contact avec une société pour construire les sept maisons qui seront par la suite mise en location. Il s'agit du groupe BSI dont une antenne va bientôt émerger dans la zone d'activité « porte du littoral » et qui s'est déjà occupée du réaménagement de la zone EUROCAP à Longuenesse.

✓ Prochains rendez-vous

Le Maire précise deux rendez-vous :

*Une rencontre est prévue à la fin du mois avec un responsable de la DDTM, l'aménageur et INGENIO pour faire le point sur le projet et sur la modification du PLU afin d'éviter d'éventuelles erreurs.

*Il a également rendez-vous avec la Maison du Département le lendemain de la réunion de conseil pour l'accès du lotissement sur la départementale.

5. Branchement eau salle du Conseil

✓ Devis Entreprise COLLIEZ

Lors de sa dernière séance, une conseillère réclamait que la salle du Conseil soit alimentée en eau afin que les animations proposées par les associations se déroulent dans de bonnes conditions. Le Conseil Municipal n'y voyait aucune objection.

Le Maire propose ainsi au Conseil Municipal le devis de l'entreprise Colliez : 313,00 € T.T.C. mais le devis peut diminuer de 80,00 € si le Maire demande du matériel plus simple. Le devis serait donc d'environ 220 à 230 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer les démarches pour des travaux de raccordement en eau pour la salle du Conseil et accepte le devis de l'entreprise Colliez.

6. Subventions aux associations 2013 - Détail et montants

En 2012 :

Comité des Fêtes :	1600 € (en 2 fois - 1000 € et en suite 600 € si besoin)
GDON :	30 €
Wisques Loisirs :	180 €
ASCW :	180 €
La Croix Rouge :	100 €

Le Maire propose de reporter les mêmes sommes pour le budget 2013 .

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition du Maire soit :

En 2013 :

Comité des Fêtes :	1600 € (en 2 fois - 1000 € et en suite 600 € si besoin)
GDON :	30 €
Wisques Loisirs :	180 €
ASCW :	180 €
La Croix Rouge :	100 €

7. Convention FDE

Le Maire fait la lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu de la FDE relatif à la possibilité de signer une convention avec la commune pour éviter d'éventuels problèmes concernant les raccordements des propriétaires au réseau d'ErDF.

Chaque demande de dossier de raccordement sera analysée par les services de la FDE avant tout accord du Maire. Pour chaque analyse de dossier, il sera demandé à la commune un coût forfaitaire de 280 € ainsi qu'un coût horaire de 60 € si le dossier nécessite une analyse plus complexe. Si aucune demande n'est effectuée, aucune facture ne sera adressée à la commune.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec la FDE

8. Orientations Budgétaires

✓ Travaux 2013

Le Maire donne à chacun des Conseillers Municipaux, un tableau récapitulatif dans le détail les travaux à réaliser en 2013, leur coût ainsi que les éventuelles subventions accordées.

✓ Taxes 2013

Avant de passer au vote des taxes 2013 pour la commune, le Maire insiste sur trois points :

*La progression des bases des taxes d'environ 1,8% sur la partie communale.

*La baisse attendue des dotations de l'état.

*Les dépenses prévues en 2013 avec entre autre la Défense Incendie, l'assainissement, la réfection du chemin des Chartreux, etc.

Le Maire présente au Conseil Municipal plusieurs simulations, sachant qu'en principe les bases vont progresser de 1.8% :

*un maintien des taux des trois taxes,

*une augmentation de 0.5%,

*une augmentation de 1%.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote pour une augmentation des taxes de 0,5 % soit, pour l'année 2013, une recette estimée à 37663 € si les bases progressent effectivement de 1,8%. Cette somme sera portée au budget 2013. Les nouveaux taux des taxes 2013 choisis par le Conseil Municipal seront donc :

Taxe d'habitation :	10,49 %
Taxe sur propriété bâtie :	9,96 %
Taxe sur propriété non bâtie :	16,25 %

✓ Budget CCAS 2013

Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il a fait un petit réajustement sur la dotation au CCAS par rapport à ce qui avait été voté lors de la réunion du 21 novembre 2012.

*Budget réel 2012 :

	Recettes	Dépenses
Report 2011	276,68 €	
Budget 2012	1750,00 €	1914,99 €
Total	2026,68 €	1914,99 €

Soit un solde de 111,69 €

Le Maire propose le budget primitif 2013 du CCAS :

* Dépenses :

Cotisation URSSAF :	160,00 €
Aides aux wisquois :	120,00 €
Colis Noël 2013 :	1601,69 €
Total :	1881,69 €

* Recettes :

Concessions :	25,00 €
Commune :	1745,00 €
Excédent 2012 :	111,69 €
Total :	1881,69 €

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le nouveau budget 2013 du CCAS.

9. Employé communal

✓ Départ en retraite et nouvelle organisation

Madame EVRARD, Adjointe technique de seconde classe part en retraite au 1^{er} avril 2013. Le poste a été inscrit sur le site du Centre de Gestion du Pas-de-Calais comme vacant.

Le Maire précise, après avoir fait le point sur les missions liées au poste, que le nombre d'heures a été ramené à 11h par semaine.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'initiative du Maire concernant le poste à pourvoir.

10. Aménagement centre du village

✓ Lancement étude - choix d'un bureau d'étude

Comme évoqué lors de la cérémonie des vœux, le Maire propose au Conseil Municipal de lancer un appel d'offres en vue de choisir un bureau d'étude pour l'élaboration d'un projet d'aménagement du centre du village.

Le bureau d'étude aura comme mission en outre l'élaboration du projet, le chiffrage et l'élaboration de dossiers de demandes de subventions. Le coût prévisionnel de la prestation du bureau d'étude sera inscrit au budget 2013.

Après délibération et à l'unanimité, Le Conseil Municipal autorise le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires pour le lancement de l'appel d'offres relatif au choix d'un bureau d'étude pour l'aménagement du centre du village.

11. Questions diverses

*** « Référent Sécurité Routière »**

Le Maire informe le Conseil Municipal que la gendarmerie de Lumbres propose aux communes de choisir un référent « Sécurité Routière » parmi ces conseillers qui aura pour mission d'avoir un lien direct avec la Gendarmerie quant aux problèmes de la commune liée à la sécurité routière.

Après délibération, Monsieur Philippe MAMETZ est élu à la majorité par le Conseil Municipal pour être le référent « Sécurité Routière » de la commune de Wisques.

*** Projet Régional de Santé : PRS**

L'Agence Régionale de Santé du Nord Pas-de-Calais (ARS) a informé le Maire d'un Projet Régional de Santé et a indiqué le site sur lequel le Conseil Municipal s'est renseigné quant au contenu du programme.

Conformément aux articles L.1434-3 et R.1434-1 du code de la Santé Publique, le Conseil Municipal doit donner ou non son approbation sur ce PRS.

Après avoir consulté depuis quelques semaines les composantes de ce programme sur internet, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve dans son ensemble le Projet Régional de Santé.

*** La Taxe d'Aménagement**

La DDTM a informé le Maire que plusieurs modifications législatives sont intervenues sur la Taxe d'Aménagement concernant les exonérations. Deux exonérations facultatives ont été ajoutées aux cinq préexistantes. Le Maire demande donc au Conseil Municipal s'il veut intégrer ou non ces deux exonérations.

Après délibérations et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas intégrer ces deux nouvelles exonérations à la Taxe d'Aménagement.

Le Maire,